
CAS HES-SO

Conjugalités et Parentalités »

2020

Comment accompagner la diversité des couples et
des familles aujourd'hui ?



Introduction

Cette formation CAS est assurée par le CEFOC et en partenariat avec couple +.

La mise en place de ce CAS ConjugalitéS et ParentalitéS s'inscrit dans le souhait de se centrer sur la « problématique conflictuelle » existant entre la conjugalité et la parentalité. Les professionnel-le-s de Couple +, les médiateurs/trice-s familiaux/liales constatent que des problèmes de parentalité sont parfois en lien avec la séparation d'un couple. Il existe donc un vrai enjeu de distinguer les problèmes relatifs à la conjugalité et les problèmes relatifs à la parentalité. Les problèmes conjugaux ont parfois la primauté et font ombrage à la parentalité, générant ainsi un risque d'instrumentalisation de l'enfant. Sous couvert du « bien » de l'enfant, c'est la souffrance conjugale qui s'exprime. La crise issue de la prise de décision de cesser la relation conjugale ressurgit, créant parfois un déni de la douleur due à la séparation.

Par ailleurs, selon les cultures d'appartenance, le couple n'existe que pour « faire famille ». Le couple est donc investi de rôles, d'attentes variables. L'investissement dans le couple, la famille est donc soumis à des dimensions interculturelles auxquelles les professionnel-le-s sont confronté-e-s. Un couple peut s'entendre en tant qu'unité. L'arrivée d'un enfant est susceptible de perturber la dynamique du couple, les parents se confrontant mutuellement à des valeurs et pratiques éducatives émergentes et différentes.

Repérer la souffrance du couple est donc à prendre en compte dans l'accompagnement des enfants, des parents. C'est un réel facteur de santé mentale et de bien-être au service de tous les acteurs impliqués.

Ce CAS permet de répondre aux besoins et attentes des professionnels-les qui sont amenés à travailler avec des couples et/ou des couples parentaux sans que cela s'inscrive dans un cadre de conseil conjugal et/ou de thérapie de couple.

Objectifs

Cette formation permet d'actualiser et développer des connaissances théoriques et savoirs pratiques concernant les conjugalités et les parentalités aujourd'hui. Elle permet de poser une analyse pertinente des interactions dans les couples et les familles et de mettre en place les interventions adéquates, ciblées en fonction des problématiques.

Les compétences générales visées sont :

- Appréhender et développer une analyse des problématiques conjugales et familiales.
- Concevoir des pistes d'intervention et un accompagnement écologique.
- Déployer des connaissances et des méthodologies pertinentes dans le champ de la conjugalité et parentalité.
- Maîtriser les techniques d'entretien.
- Orienter les couples et les familles vers des spécialistes en fonction des problèmes identifiés. Développer le travail en équipe, en partenariat et/ou en réseau.

A l'issue du CAS, les participant-e-s seront en capacité :

- D'être à l'aise avec les concepts, les notions théoriques abordées ainsi qu'avec les méthodologies.
- D'intervenir dans des situations complexes et permettre de mettre à jour les ressources du contexte, des couples et des familles.
- D'évaluer et d'orienter de manière pertinente les situations en fonction des problématiques.

Titre délivré

CAS (Certificate of Advanced Studies) HES-SO (10 ECTS)

Public

La formation s'adresse aux professionnel-le-s œuvrant dans le domaine du travail social, de la petite enfance, de la psychologie, de la santé, des sciences humaines, du domaine juridique souhaitant acquérir et/ou approfondir des connaissances dans la conjugalité et la parentalité.

Modalités pédagogiques

La formation demande à chaque participant-e un engagement en terme de participation et d'implication dans la réflexion et les échanges ainsi que le souhait d'intégrer l'ensemble des apports de la formation dans sa pratique professionnelle.

Des modules alternent un travail d'acquisition et d'intégration des notions théoriques, une attention sur les processus d'apprentissage propres à chacun et une confrontation au contexte professionnel spécifique de chaque participant-e.

Organisation et contenu

L'organisation du cursus du CAS s'articule autour de trois modules de formation qui se dérouleront en parallèle.

Module 1 – Faire couple et famille aujourd'hui (4 ECTS)

- Evolution sociologique du couple et de la famille
- Evolution du droit en fonction de l'évolution sociale
- Le couple et la famille face à la loi, aux politiques publiques
- Couples, familles et société, étapes de vie (*faire famille, transition à la parentalité, arrivée des enfants, familles d'origines, séparation, recomposition*)
- Couples, familles et : sexualité, identité de genre

Module 2 – Approches psychosociales du couple et de la famille (4 ECTS)

- Faire couple
- Couples, familles et argent, vieillissement, maltraitances, violences, dépendances
- Techniques d'entretien centrées sur la conjugalité et la parentalité
- Gestion de conflits
- Protection de l'enfant

Module 3 – Approches méthodologiques dans le champ de la conjugalité et de la parentalité (2 ECTS)

- Intervention sur la parentalité et la conjugalité en institution
- Déontologie du travail en réseau
- Couple, désir d'enfant, PMA, GPA, adoption
- Couple et interculturalité

Conditions d'obtention du titre

Les crédits ECTS des modules sont octroyés si le/la participant-e a répondu aux exigences d'évaluation.

- Avoir suivi de façon régulière les sessions de formation (90% au moins).
- Avoir obtenu la validation des 3 modules de formation, selon les exigences consignées dans le règlement d'études.
- Avoir payé la totalité du coût de la formation.

Les modalités de validation seront précisées en début de formation.

Une attestation de participation est délivrée aux participant-e-s inscrit-e-s à un ou des modules.



Le CAS conjugalitéS et parentalitéS correspond aux 3 modules du DAS conseil conjugal et thérapie de couple.

Les places disponibles dans le DAS se limitent à 12. La validation du CAS ne permet pas automatiquement la poursuite vers le DAS, compte tenu du contingentement des places.

Calendrier

Durée

3 modules de formation, soit au total 12 jours de cours.

10 ECTS, en présence d'un-e formateur/trice ou d'un intervenant-e.

2020

- 5 et 6 mars
- 2 et 3 avril
- 7 et 8 mai
- 4 et 5 juin
- 17 et 18 septembre
- 5 et 6 novembre

Lieu de formation

HETS - Genève

Conditions d'admission

Être au bénéfice d'un titre d'une haute école ou d'un titre jugé équivalent dans les domaines du travail social, de la santé, des sciences humaines et/ou sociales, de la psychologie ou de l'enseignement.

Soucieux de l'attractivité de ce futur CAS en conjugalité et parentalité, nous avons construit une offre qui se distingue sur 2/3 du temps du CAS en protection de l'enfance (HETS-Genève) et du CAS en développement de projets d'intervention éducative orientés vers le soutien à la parentalité (EESP-Lausanne). Les participant-e-s titulaires d'un de ces deux postgrades peuvent prétendre à l'allègement du module 1 en présentant le titre détenu.

Les personnes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme d'une haute école peuvent être admises si elles fournissent d'une autre manière la preuve de leur aptitude à suivre les cours. Le règlement précisant les conditions de validation des acquis est disponible au secrétariat.

L'admission se fait sur dossier.

Frais d'inscription et de formation

Finance d'inscription : **Fr. 200.-** (à verser au moment de l'inscription), **non remboursable**.

Prix de la formation : **Fr. 3900.-**

Chèque annuel de formation : les modalités d'enregistrement sont en cours.

Les participant-e-s genevois-e-s et de France voisine peuvent bénéficier du « chèque de formation » sous certaines conditions. Informations et demandes auprès de l'Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OFPC) ou sur le site www.geneve.ch/caf.

Les participant-e-s sont personnellement responsables du paiement de leur formation, indépendamment du fait qu'ils-elles reçoivent ou non des subsides.

Modalités d'inscription

Délai : 31 janvier 2020

Formulaire d'inscription téléchargeable en pdf :

<http://CAS-ConjugaliteS-ParentatiteS 2020>

Les candidat-e-s versent, en même temps, la finance d'inscription de CHF 200.-.

Responsable du programme

Serge Guinot

Secrétariat de la formation:

Sylvie Mancini

sylvie.mancini@hesge.ch

Tél. 022 388 94 08

Haute école de travail
social de Genève, CEFOC
30 Rue des Voisins - 1205 Genève
Tél. 022 388 94 30

[www.hesge.ch/hets/cas-
conjugalites-parentalites](http://www.hesge.ch/hets/cas-conjugalites-parentalites)

L'ensemble des activités de formation continue de la HES-SO Genève est certifié EduQua.
